Informations de base

2009/2557(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme **Subject** 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 4.45.06 Patrimoine et cultures, circulation des oeuvres d'art	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/03/2009	Débat en plénière		Résumé
02/04/2009	Décision du Parlement	T6-0213/2009	Résumé
02/04/2009	Résultat du vote au parlement		
02/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2557(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0219/2009	23/03/2009	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0220/2009	23/03/2009	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0221/2009	23/03/2009	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0222/2009	23/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0165/2009	02/04/2009	
Proposition de résolution		B6-0169/2009	02/04/2009	
Proposition de résolution		B6-0170/2009	02/04/2009	
Proposition de résolution		B6-0171/2009	02/04/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0213/2009	02/04/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2009)3508	13/10/2009	

Résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme

2009/2557(RSP) - 02/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui a eu lieu en séance le 25 mars 2009, le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 44 voix contre et 33 abstentions, une résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, ALDE, UEN et Verts/ALE.

Le Parlement considère l'Europe ne parviendra à l'unité que si elle est capable de se retrouver sur son histoire, si elle reconnaît le nazisme, le stalinisme et les régimes fascistes et communistes comme faisant partie de son héritage commun et si elle mène un débat approfondi et honnête sur les crimes qu'ils ont commis au siècle dernier. Il importe aussi de se souvenir de ceux qui se sont activement opposés au pouvoir totalitaire et qui devraient être inscrits dans la conscience des Européens comme des héros de l'ère totalitaire, en raison de leur dévouement, de leur loyauté à leurs idéaux, de leur honneur et de leur courage.

Le Parlement exprime son respect envers toutes les victimes des régimes totalitaires et non démocratiques en Europe et rend hommage à ceux qui ont combattu la tyrannie et l'oppression. Il rappelle son attachement à une Europe pacifique et prospère, fondée sur les valeurs du respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Il réaffirme son rejet unanime de tout pouvoir totalitaire, quel que soit son cadre idéologique.

La résolution souligne que, pour renforcer la sensibilisation de l'opinion européenne aux crimes commis par les régimes totalitaires et non démocratiques, il importe d'apporter un soutien aux efforts de documentation et de témoignage sur le passé troublé de l'Europe, car la réconciliation implique un travail de mémoire. Dans ce contexte, les députés déplorent que, vingt ans après l'effondrement des dictatures communistes en Europe centrale et orientale, l'accès aux documents à des fins personnelles ou de recherche scientifique soit toujours abusivement limité dans certains États membres. Ils demandent que tous les États membres s'emploient réellement à ouvrir leurs archives, y compris celles des anciens services de sécurité intérieure, de police secrète et de renseignement, bien que des mesures doivent être prises pour veiller à ce que ce processus ne soit pas utilisé abusivement à des fins politiques.

La Commission et les États membres sont invités à consentir davantage d'efforts pour mieux faire connaître l'histoire de l'Europe et mettre en lumière la réussite historique que représente l'intégration européenne, ainsi que le contraste marqué entre le passé tragique et l'ordre social pacifique et démocratique qui caractérise aujourd'hui l'Union.

La résolution demande :

- la création d'une plateforme de la mémoire et de la conscience européennes qui appuierait la mise en réseau et la coopération des instituts nationaux de recherche historique spécialisés dans le totalitarisme, ainsi que la création d'un centre paneuropéen de documentation qui serait aussi un mémorial des victimes de tous les régimes totalitaires;
- le renforcement des instruments financiers qui existent dans ce domaine pour qu'ils soient mobilisés en faveur de la recherche historique professionnelle sur les questions susmentionnées.

Le Parlement demande enfin que le 23 août soit proclamé «Journée européenne du souvenir» pour la commémoration, avec dignité et impartialité, des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires.